

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 19/12/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111209-58589-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 9 décembre 2011

AIDES PONCTUELLES AUX PROJETS DES ASSOCIATIONS DE SPORT FÉDÉRAL EXERCICE 2011

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. ALEXANDRE JOLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (article 146) ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE l'attribution d'une subvention départementale de fonctionnement aux associations figurant ci-après pour l'organisation de manifestations ponctuelles :

| | |
|--|----------|
| 1 - Boxing Club de Saint-en -Yvelines Gala de Boxe – Championnat de France | 10 000 € |
| 2 - Bushido Club de Trappes Tournoi international de Judo | 1 000 € |
| 3- Association Evasion Sport et Nature 78 La Queue-lez-Yvelines Course nocturne « les Flambeaux » | 1 000 € |

DIT que la dépense totale, d'un montant de 12 000 €, sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 du Budget Départemental de l'exercice 2011.